

# Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne

Le jeudi 16 novembre 2017

Réf : CN/EC/GD - N°434 -2017

A l'attention des hébergeurs  
touristiques de la Communauté de  
Communes Thiers Dore et  
Montagne

Taxe de séjour  
intercommunale  
–  
Appel à  
versement 2017

Madame, Monsieur,

Suite à mon courrier en date du 4 octobre dernier relatif à l'harmonisation de la taxe de séjour à l'échelle de la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, j'ai le plaisir de vous adresser l'appel à versement pour clôturer l'année 2017.

Voici les étapes pour procéder au versement du produit de la taxe que vous avez collectée entre votre dernier versement et le 31 décembre 2017 :

Si vous n'avez pas eu de client, merci de bien vouloir nous en faire part par écrit : soit par mail à [echambon@cctdm.fr](mailto:echambon@cctdm.fr), soit en renvoyant l'attestation sur l'honneur en y indiquant votre absence d'activité afin d'éviter les relances courrier et téléphonique.

Si vous avez eu des clients :

① Vérifier que votre registre 2017 – document fourni par votre ancienne communauté de communes ou votre commune – est bien rempli et signé,

② Retourner ce documents (sans règlement) avant le samedi 20 janvier 2018 à l'adresse figurant en bas de page,

③ Un second courrier vous parviendra pour vous rappeler le montant de la somme qu'il vous faudra alors verser à la trésorerie, avenue du bon repos à Thiers.

Enfin, vous trouverez, joints à ce courrier, le registre 2018 à renseigner pour l'année à venir ainsi que l'affichette des prix pour votre communication (site internet, affichage dans votre hébergement,...). Tous les documents relatifs à la taxe de séjour sont téléchargeables sur [www.ccmt.fr](http://www.ccmt.fr), rubrique « taxe de séjour ».

S'il vous reste des interrogations après lecture des documents fournis, vous pouvez contacter Estelle CHAMBON au 04 73 51 89 93/04 73 51 87 89. Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le Président,  
Par délégation, le vice-président

Claude NOWOTNY.



Arconsat  
Aubusson-d'Auvergne  
Augerolles  
Celles-sur-Durolle  
Chabreloche  
Charnat  
Châtelidon  
Courpière  
Dorel  
Escoutoux  
La Monnerie-le-Montel  
La Renaudie  
Lachaux  
Néronde-sur-Dore  
Neulhat  
Olmet  
Pallacluc  
Parslères  
Puy-Guilbaume  
Ris  
Sainte-Agathe  
Saint-Flour-Elang  
Saint-Rémy-sur-Durolle  
Saint-Victor-Montvianeix  
Sauvial  
Sermentizon  
Thiers  
Viscomtat  
Vollore-Montagne  
Vollore-Ville